


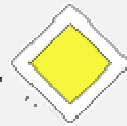



Dimensions

Il existe sept gammes de dimensions définies dans l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Gamme					
	A	AB4	B	AB	C
Exceptionnelle					1500 mm
Supérieure					1200 mm
Très grande	1500 mm	1200 mm	1250 mm	1050 mm	1050 mm
Grande	1250 mm	1000 mm	1050 mm	900 mm	900 mm
Normale	1000 mm	800 mm	850 mm	700 mm	700 mm
Petite	700 mm	600 mm	650 mm	500 mm	500 mm
Miniature	500 mm	400 mm	450 mm	350 mm	350 mm

En règle générale, on utilise des panneaux de la gamme normale

Les gammes **exceptionnelles et supérieures** sont réservées aux panneaux de type C et CE lorsqu'ils sont exclusivement employés pour la présignalisation des aires annexes sur routes et autoroutes. Elles permettent d'ajuster la largeur cumulée des panneaux C et CE à celle du registre supérieur, qui concerne le repérage de l'aire.

Les panneaux de la **très grande gamme** sont employés sur les autoroutes, sauf impossibilité technique d'implantation.

Les panneaux de la **grande gamme** sont normalement employés sur les routes à plus de deux voies et sur certaines routes nationales à deux voies désignées à cet effet par décision du ministre de l'Équipement.

Les panneaux de la **petite gamme** sont utilisés quand il y a des difficultés pour l'implantation de panneaux de la gamme normale (rangée d'arbres près de la chaussée, route de montagne, accotements réduits, en tunnels, trottoirs étroits, etc.).

Les panneaux **miniatures** ne sont utilisés qu'exceptionnellement, et exclusivement en agglomération et en tunnel, s'il s'agit de satisfaire à des considérations esthétiques, ou dans les cas d'implantation particulièrement difficile lorsque la dimension des panneaux de la petite gamme reste encore trop importante.